



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE NAUSSAC-FONTANES

Rue de l'église
48300 NAUSSAC

Tél : 04 66 69 16 59, Tél : 04 66 69 06 41
Courriel : naussac-fontanes.mairie@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NAUSSAC-FONTANES DU 24 AOÛT 2017.

Ordre du jour :

- * **Modification N°11 des statuts De La Communauté de Communes Du Haut Allier (C.C.H.A.),**
- * **Mise à disposition de la salle communale de Naussac à Mesdames Brun Mara ou Merindol Laure, Coordinatrices du contrat local de Santé du Haut Allier,**
- * **Mise à disposition de la salle communale de Naussac à Madame Aldebert Marie-Hélène, Présidente du Comité de Lozère, Ligue contre le Cancer,**
- * **Attribution de logements communaux,**
- * **Equipement de la cuisine de la salle des fêtes de Naussac,**
- * **Vente d'un morceau de terrain à Mme et Mr Chateauneuf Anne-Marie et Christian à Naussac**
- * **Questions diverses.**

Membres

En exercice : 20

Présents : 13

Votants : 18

Absents : 8

Procuration : 5

Convocation : 14 Août 2017

Le 24 Août 2017 à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Mr Brun Jean- Louis, Maire,

Présents : Mesdames Sanchez Evelyne, Sapet Aurélie, Surrel Laurence, Messieurs Ajasse Jean-François, Allemand Jean-Michel, Bonhomme René, Brun Jean-Louis, Cellarier Daniel, Chauchon Jean-François, Gaillard Alain, Lair Didier, Legrand Guillaume, Pouchin Franck.

Absents : Mesdames Gauthier Laura (Procuration à Mme Surrel Laurence), Martin Séverine (Procuration à Mr Lair Didier), Trioulier Chantal, Messieurs Bacon Daniel (Procuration à Mr Legrand Guillaume), Charrière Max (Procuration à Mr Ajasse Jean-François), Lepori Gilles, Pascal Laurent (Procuration à Mr Brun Jean- Louis)

Secrétaire de séance : Mr Cellarier Daniel.

1) Modification N°11 des statuts De La Communauté de Communes Du Haut Allier (C.C.H.A.).

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de modification n° 11 des statuts de la C.C.H.A., validé par le Conseil Communautaire, le 10 juillet 2017.

Monsieur le Maire précise que la modification des statuts est subordonnée à l'accord des deux tiers au moins des Conseils Municipaux des communes concernées représentant plus de la moitié de la population totale de la C.C.H.A. ou de la moitié au moins des Conseils Municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Ces points étant exposés, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à délibérer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix "POUR", une voix "CONTRE" et une "Abstention" :

Considérant la proposition de modification n° 11 des statuts de la CCHA ayant pour objet le transfert des 2 nouvelles compétences suivantes à la Communauté de Communes du Haut Allier :

Compétence 2° bis (article L.5214-23-1 du CGCT) : Gestion des Milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du Code de l'Environnement.

Compétence 4° bis (article L.5214-23-1 du CGCT) : En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain,

de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

Considérant la délibération du Conseil Communautaire du 10 juillet 2017 validant le projet de modification n° 11 des statuts et invitant le Président de la CCHA à engager, auprès des Communes membres, la procédure prévue pour une adoption à la majorité qualifiée ;

APPROUVE la modification n° 11 des statuts de la C.C.H.A.

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

2) Mise à disposition de la salle communale de Naussac à Mesdames Brun Mara ou Merindol Laure, Coordinatrices du contrat local de Santé du Haut Allier.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que Mesdames Brun Mara ou Merindol Laure

Coordinatrices du contrat local de Santé du Haut Allier ont demandé à louer la salle polyvalente de Naussac pour assurer des « Activités gratuites à l'égard des aînés » (Sophrologie de Septembre à Décembre 2017, 12 séances les Mardi de 14h30 à 16 heures et Ateliers physiques adaptés de Septembre 2017 à Juin 2018, 35 séances les Jeudis de 15 heures à 16 heures). Il convient donc d'établir une convention encadrant cette location et indiquant le prix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants :

- Accepte de mettre à disposition la salle polyvalente de Naussac pour assurer des « Activités gratuites à l'égard des aînés » (Sophrologie de Septembre à Décembre 2017, 12 séances les Mardi de 14h30 à 16 heures et Ateliers physiques adaptés de Septembre 2017 à Juin 2018, 35 séances les Jeudis de 15 heures à 16 heures).

- Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer la convention annexée à la présente délibération et tout document s'y référant.

3) Mise à disposition de la salle communale de Naussac à Madame Aldebert Marie-Hélène, Présidente du Comité de Lozère, Ligue contre le Cancer.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que Madame Aldebert Marie-Hélène, Présidente du Comité de Lozère, Ligue contre le Cancer a demandé à louer la salle polyvalente de Naussac pour assurer des « Séances de gymnastique adapté et sophrologie au profit des malades du cancer » (les Jeudis de 16 heures à 17 heures). Il convient donc d'établir une convention encadrant cette location et indiquant le prix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants :

- Accepte de mettre à disposition la salle polyvalente de Naussac pour assurer des « Séances de gymnastique adapté et sophrologie au profit des malades du cancer » (les Jeudis de 16 heures à 17 heures).

- Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer la convention annexée à la présente délibération et tout document s'y référant.

4) Attribution de logements communaux.

• Attribution du logement situé 04 Rue des Sous-bois à Naussac

Vu le préavis déposé par Mr Maraval Christophe en date du 30 Juillet 2017 pour un départ le 04 Septembre 2017,

Vu la demande adressée à Mr le Maire en date de ce jour par Mr et Mme Merle ;

Vu l'ensemble des documents transmis ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants :

D'attribuer à Mr et Mme Merle le bénéfice de la location du logement situé 04 Rue des Sous-bois à Naussac pour un montant mensuel de 603 €; Le loyer ainsi fixé sera révisé chaque année, à la date du 01 Janvier en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE ou en fonction de l'indice du taux d'évolution qui lui serait substitué.

Autorise Mr le Maire à signer les pièces nécessaires à la mise en place du bail de location.

• Attribution du logement situé 15 Rue des Sorbiers à Naussac

Vu le préavis déposé par Mr Sapet Grégory et Mme Siberman Ségolène en date du 30 Juin 2017 pour un départ le 30 Juillet 2017,

Vu les demandes adressées à Mr le Maire en date de ce jour par Mme Cartier Yvonne, Mr Cros Philippe, Mlle Crouzet Lorène, Mme Lhermet Mireille et Mme Larousseau Laura ;

Vu l'ensemble des documents transmis par chacun ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par vote à bulletin secret, par neuf voix pour Mlle Crouzet, cinq voix pour Mme Larousseau, deux voix pour Mme Cartier, une voix pour Mme Lhermet et une voix pour Mr Cros : 2

D'attribuer à Mlle Crouzet Lorène le bénéfice de la location du logement situé 15 Rue des Sorbiers à Naussac pour un montant mensuel de 372 € dès le 01 Octobre 2017 ; Le loyer ainsi fixé sera révisé chaque année, à la date du 01 Janvier en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE ou en fonction de l'indice du taux d'évolution qui lui serait substitué.

Autorise Mr le Maire à signer les pièces nécessaires à la mise en place du bail de location.

5) Equipement de la cuisine de la salle des fêtes de Naussac.

Vu le code des Marchés Publics,

Mr le Maire présente les propositions retenues pour les travaux constituant l'avenant N°2 du lot N°6 « Electricité » aux travaux d'extension et mises aux normes d'accessibilité de la salle des fêtes et mairie par l'entreprise Scheffer.

Ces travaux consisteraient à :

Travaux en plus :

Pose de prises triphasées à l'office, pour un total de + 452,20 € HT

Le montant de cet avenant N° 2 s'élève donc à + 452,20 € HT. Ils porteraient le montant du Lot N°6 « Electricité », octroyé à l'entreprise Scheffer par décision du conseil municipal, de 8 320,80 € HT à 8 773 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par dix-sept voix pour et une abstention :

Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer l'avenant N°2 du lot N°6 « Electricité » aux travaux d'extension et mises aux normes d'accessibilité de la salle des fêtes et mairie.

6) Vente d'un morceau de terrain à Mme et Mr Chateauneuf Anne-Marie et Christian à Naussac.

Suite à leur demande Mr le Maire propose au conseil municipal que la commune vende à Mme et Mr Chateauneuf Anne-Marie et Christian demeurant à Naussac, Rue des Sapins, un morceau de terrain d'environ 150 M² pris sur la parcelle D 439 appartenant à la commune et qui est attenante à leur propriété, ceci au prix de 15.00 le m² sachant que ce terrain est classé Nn (zone naturelle protégée) au PLUi.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune historique de Naussac du 16 Décembre 2015,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par dix-huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention :

- Donne son accord pour cette vente au prix de 15.00 le m² et pour 150 M² environ.
- Autorise Mr le Maire à faire procéder à une division parcellaire pour extraire une parcelle de 150 M² environ de la parcelle D 439 appartenant à la commune et mitoyenne de la propriété de Mme et Mr Chateauneuf.
- Autorise Mr le Maire à signer tous documents nécessaires à cette vente et notamment l'acte de vente auprès d'un notaire, les frais de la vente étant à la charge de l'acquéreur.

Acte rendu exécutoire

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Après envoi en Préfecture Le : 25 Août 2017

Pour extrait certifié conforme et publication Le : 25 Août 2017

Au registre sont les signatures.

**Le Maire
Jean-Louis BRUN**

